

**Monsieur le Procureur de la République
Tribunal judiciaire de Montpellier
PLACE PIERRE FLOTTE
34040 Montpellier**

Montpellier, le 29 septembre 2026

Objet : Signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale

Monsieur le Procureur de la République,

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale, nous souhaitons, par la présente, porter à votre connaissance des faits susceptibles de caractériser une ou plusieurs infractions pénales, en l'espèce plusieurs faits de violences commis en marge de mobilisations lycéennes. Deux de ces faits ont été **commis à l'encontre de personnes mineures et sont susceptibles de relever des dispositions de l'article 222-13 du Code pénal relatives aux violences commises sur un mineur et par une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions**. Un troisième fait concerne une personne dépositaire de l'autorité publique, également dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, et est susceptible de relever des dispositions du même article relatives aux **violences commises sur une personne dépositaire de l'autorité publique**.

Ce mardi 29 septembre, peu avant 8h, alors que plusieurs dizaines de lycéens et lycéennes de l'établissement Jean Monnet à Montpellier étaient mobilisés devant leur établissement, une lycéenne mineure a été saisie par un policier au niveau de l'anse de son sac à dos, puis traînée sur une distance de plus d'un mètre. La contrainte exercée lors de ce geste lui a comprimé le cou, provoquant un étranglement et laissant des traces visibles sur celui-ci.

Quelques minutes plus tard, devant le lycée Jules Guesde de Montpellier, où se tenait également une mobilisation d'élèves de l'établissement, un autre agent de la police municipale a saisi un lycéen, également mineur, au niveau du cou, avant de le projeter au sol.

Peu après, le même agent a saisi un élu du conseil municipal de Montpellier, Kamel Moufid, venu apporter son soutien à la mobilisation, par la lanière de sa sacoche, avant de le plaquer au sol lui aussi.

Des images filmées par d'autres participants à cette mobilisation et publiées sur les réseaux sociaux permettent de constater la disproportion de ces faits. Ils s'inscrivent dans une succession d'interventions au cours desquelles plusieurs personnes présentes ont fait l'objet

de gestes de contrainte physique de la part de fonctionnaires de police, alors même qu'ils ne s'étaient pas rendus coupables de violences. La dernière intervention mentionnée revêt par ailleurs une gravité particulière en ce qu'elle a également visé un élu municipal dans l'exercice de son mandat, venu apporter son soutien à la mobilisation.

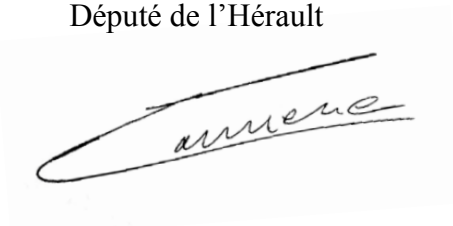
Aussi, nous sollicitons qu'il vous plaise de bien vouloir apprécier les suites à donner à ce signalement en déclenchant des poursuites pour l'ensemble des chefs présentés ci-avant.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de nos salutations républicaines.

Nathalie Oziol
Députée de l'Hérault

Handwritten signature of Nathalie Oziol in black ink, featuring a stylized 'N.' followed by a cursive 'Oziol'.

Sylvain Carrière
Député de l'Hérault

Handwritten signature of Sylvain Carrière in black ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke above the cursive name 'Carrière'.

Livia Jampy
Conseillère municipale de Montpellier

Handwritten signature of Livia Jampy in black ink, featuring a stylized, abstract signature with a prominent horizontal stroke.

Kamel Moufid
Conseiller municipal de Montpellier

Handwritten signature of Kamel Moufid in black ink, featuring a stylized 'K.' followed by a cursive 'Moufid'.